

Paris, le vendredi 18 novembre 2016

Monsieur,

Par courrier pétition, vous m'interpellez au sujet du Projet de loi de finances pour 2017 et plus particulièrement de son article 21 visant à relever le plafond de recettes de la section « Contrôle automatisé » du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Je vous en remercie.

Dans cette pétition, vous mettez en avant la hausse récente de la mortalité routière. Sachez que je la regrette profondément. Cette hausse de la mortalité proviendrait en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière. Cela ne veut pas pour autant dire que la politique de sécurité routière est contre-productive, puisque le taux de mortalité routière a tout de même diminué de plus de 55% depuis 2000.

Il faut également savoir que les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. Les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses le nombre d'accidents graves a diminué de 60%.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas voté pour l'amendement porté par le député Franck MARLIN qui visait à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Mme cordialement

Jeanine DUBIÉ